

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 7 mars 2019 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux de bibliothèques (session 2019)

NOR : *FPTC1907106A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 7 mars 2019, le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux de bibliothèques, session 2019, est de 18, répartis comme suit :

- concours externe : 12 ;
- concours interne : 6.

Les modalités précisées dans l'arrêté du 17 décembre 2018 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux de bibliothèques (session 2019) restent inchangées.